



## Règlement de consultation

# Etablissements d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes

## Entretien des espaces verts

## Règlement de consultation

### Lot unique

N° DE MARCHE : 2015.13

SIVU des rives de l'Elorn

58, rue Saint Thudon

29490 GUIPAVAS

Procédure de passation (1)

procédure adaptée – articles 28

En référence au Code des

Marchés Publics



## Sommaire

Chapitre 1.	Objet de la consultation .....	3
1.1	Objet du marché – dispositions générales .....	3
1.1.1	Objet du marché .....	3
1.1.2	Mode de passation .....	3
1.1.3	Durée du marché .....	3
1.1.4	Périmètre des prestations.....	3
1.1.5	Division en lots.....	3
1.1.6	Modification de détail au dossier de consultation.....	3
1.2	Délai de validité des offres .....	3
1.3	Dossier de consultation .....	3
1.4	Présentation des candidatures et des offres .....	3
1.4.1	Les déclarations et justificatifs suivants.....	3
1.4.2	L'Acte d'Engagement (imprimé DC3).....	4
1.5	Conditions d'envoi ou de remise des offres .....	4
1.6	Jugement des offres et attribution définitive.....	5
1.7	Modalités d'exécution .....	5
1.7.1	Continuité de la prestation.....	5
1.7.2	Justification de la prestation .....	5
1.7.3	Assurance.....	5
1.8	Renseignements complémentaires .....	5



## **Chapitre 1.      Objet de la consultation**

### **1.1   Objet du marché – dispositions générales**

#### **1.1.1   Objet du marché**

Le présent marché a pour objet l'entretien des espaces verts et espaces libres, autour des structures gérées par le SIVU des rives de l'Élorn.

#### **1.1.2   Mode de passation**

La procédure est une procédure adaptée au sens de l'article 28 du code des marchés publics. Le marché fixera la nature et le prix unitaire des fournitures ou les modalités de sa détermination.

#### **1.1.3   Durée du marché**

Le marché sera conclu pour une période de 36 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018.

#### **1.1.4   Périmètre des prestations**

Se référer au CCTP.

#### **1.1.5   Division en lots**

Le marché n'est pas divisé en lots.

#### **1.1.6   Modification de détail au dossier de consultation**

Sans objet.

### **1.2   Délai de validité des offres**

Les offres formulées seront valides 3 mois à compter de leur réception par l'acheteur.

### **1.3   Dossier de consultation**

Le dossier de consultation est adressé gratuitement à tout candidat qui en fera la demande. Il comprend les pièces suivantes :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- L'annexe avec le détail estimatif par site

### **1.4   Présentation des candidatures et des offres**

Les candidats produisent un dossier complet et rédigé en langue française.

Celui-ci comprend les pièces suivantes :

#### **1.4.1   Les déclarations et justificatifs suivants**

- **Lettre de candidature (imprimé DC1)**
- **Déclaration du candidat (imprimé DC2)**



- **L'acte d'engagement (imprimé DC3)**
- **Le CCTP signé du candidat**

Pour mémoire, cette déclaration comporte les renseignements prévus par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 (article 45 du code des marchés publics).

1° des renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager. Au titre de ses capacités professionnelles, peuvent figurer des renseignements sur le savoir-faire des candidats en matière de protection de l'environnement et sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.323-1 du code du travail.

2° si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

3° une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :

- a. Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- b. Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
- c. Qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.

➤ **Attestation d'assurance responsabilité civile**

L'assurance doit couvrir la réparation de tous les dommages humains, matériels et financiers causés par une faute professionnelle, intentionnelle ou non, résultant d'une prestation réalisée au titre du présent marché.

#### **1.4.2 L'Acte d'Engagement (imprimé DC3)**

Avec le projet de contrat, le modèle de facture avec détail.

Doivent en partie être détaillés :

- Le tarif des prestations hors taxe
- La TVA

Les tableaux en annexe du CCTP devront être complétés.

### **1.5 Conditions d'envoi ou de remise des offres**

**La date limite de réception des offres est le 13 novembre 2015 à 12h00, délai de rigueur.**

Les offres qui seraient réceptionnées après la date et l'heure limite ci-dessus ne seront pas retenues, et seront renvoyées sans avoir été décachetées.

Les candidats doivent transmettre leur offre sous pli cacheté portant la mention « ne pas ouvrir – Appel d'offre entretien des espaces verts ». L'enveloppe contient les documents indiqués ci-dessus en 1.4.1 et en 1.4.2, donc la candidature et l'offre.

Les offres peuvent être reçues sous forme électronique.



## 1.6 Jugement des offres et attribution définitive

Seuls les plis reçus dans les conditions prévues à l'article 1.5 seront examinées. A l'ouverture de l'enveloppe, la personne responsable du marché élimine les candidats qui n'ont pas qualité pour présenter une offre ou dont les capacités techniques, professionnelles et financières paraissent insuffisantes.

Les documents contenus dans l'enveloppe doivent permettre le choix des offres, pour lequel les critères de jugements suivants de l'offre économiquement la plus avantageuse seront entendus par ordre d'importance décroissant.

Critère d'attribution	Pondération
Prix des prestations	60%
Adéquation aux spécifications du dossier de consultation : 20/40 Qualité des prestations et services associés définis au cahier des charges : 20/40	40%

La personne responsable du marché peut demander à des candidats de préciser certains points de leur offre.

## 1.7 Modalités d'exécution

### 1.7.1 Continuité de la prestation

En cas de grève ou de toute autre indisponibilité, la continuité des prestations doit être assurée par le titulaire du marché.

### 1.7.2 Justification de la prestation

Le titulaire du marché s'engage à fournir :

- Un planning prévisionnel des interventions prévues au CCTP.
- Un bon d'intervention précisant le détail des prestations effectuées à chaque passage.

### 1.7.3 Assurance

Le fournisseur doit pouvoir justifier qu'il est titulaire d'une assurance contractée auprès d'une compagnie garantissant sa responsabilité pour couvrir la réparation de tous les dommages humains, matériels et financiers causés par une faute professionnelle, intentionnelle ou non, résultant d'une intervention.

## 1.8 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude du dossier de consultation et de l'élaboration de leurs offres, les candidats peuvent s'adresser à Monsieur le Directeur Général du SIVU des rives de l'Élorn.

Téléphone : 02 98 84 69 37

Mail : [direction@sivu-elorn.fr](mailto:direction@sivu-elorn.fr)